

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 23/07/18
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 13/09/18
Affichage le : 01/10/18
Transmission préfecture le : 01/10/18
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20180921-lmc1104273-DE-1-1
Du : 01/10/18
Délibération exécutoire le : 01/10/18

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2018

POLITIQUE C02 JEUNESSE

**ATTRIBUTION DE BOURSES DE FORMATION À DES ANIMATEURS
ET À DES DIRECTEURS DE CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M KARL OLIVE ,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2017-CD-1-5664.1 du 20 octobre 2017 portant extension des délégations données à la Commission permanente,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier 2018 du Département fixant les principes de financement des subventions,

Vu l'annexe à la présente délibération,

Vu les demandes présentées par les stagiaires,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant que dans le cadre de sa politique jeunesse, le Département des Yvelines entend soutenir les jeunes préparant le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A) et le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (B.A.F.D).

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide l'attribution d'une aide en faveur des stagiaires d'un montant total de 5 412 € (cinq mille quatre cent douze euros) pour leur formation B.A.F.A et B.A.F.D (tableau en annexe).

Dit que les bourses départementales seront imputées au chapitre 65 article 6513 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2018

ATTRIBUTION DE BOURSES DE FORMATION À DES ANIMATEURS ET À DES DIRECTEURS DE CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (32) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Pierre Bédier, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Sylvie D'Esteve, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Janick Géhin, Didier Jouy, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotté, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (9) : Jean-Noël Amadei, Sonia Brau, Bertrand Coquard, Pierre Fond, Josette Jean, Alexandre Joly, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Pauline Winocour-Lefevre.